



Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

Délibération n°2023-139

Thème :
Social

Objet :
**Centre social
intercommunal -
Evolution des tarifs des
activités**

Pôle :
**Cohésion sociale et
territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

Absents excusés :

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion sociale et territoriale du 20 novembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la modification de la grille tarifaire des activités jeunes (12-18 ans) du centre social intercommunal, à compter du 1^{er} décembre 2023, comme suit :

Quotient Familial	Sortie A	Sortie B	Sortie C	Sortie D
De 0 à 500	1,00 €	1,80 €	2,80 €	5,00 €
De 501 à 700	2,75 €	3,60 €	4,55 €	7,00 €
De 701 à 850	3,75 €	4,74 €	5,60 €	8,50 €
De 851 à 1000	4,30 €	5,40 €	6,65 €	10,00 €
De 1001 à 1200	5,25 €	6,90 €	8,26 €	12,00 €
De 1201 et +	6,25 €	7,80€	9,80 €	15,00 €
Repas	5,30 €			
Adhésion annuelle Du 1 ^{er} juillet N au 30 juin N+1	10 €			

Un accueil libre pour les jeunes, sur la base d'une inscription à l'année.

Les tarifs des sorties correspondent, à titre d'exemple à :

- Sortie A (inférieur à 7€) : Piscine, patinoire, cinéma Eden
- Sortie B (entre 7 € et 14 €) : Cinéma Cosmo, Lac d'Eygliers (train)
- sortie C (entre 14 € et 25 €) : Bowling, Gap (train), théâtre
- sortie D (entre 25 € et 30 €) : Evènements culturels et sorties hors territoire

- Précise que ces tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2023 -2024 et suivantes et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

04 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



04 DEC. 2023

04 DEC. 2023

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.